Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260127-DELIB_2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 09 Votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-SEPT JANVIER à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel ROBERT, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2026.

Présents : **MM** ROBERT Marcel, LUCAS Yannick, HOUGUAY Delphine, ROBERT Frédéric, DUPONCEL Sylvain, LAGUETTE Pascal, TOULLIC Christelle, MARQUER Didier, VANHOOVE Stéphanie.

Absents Excusés : Mme LEROY Anita, Mme DELAUNEY Réjane, Mr CLERMONT Kévin, Mme VERMET Clarisse et Mr LORIOT DE ROUVRAY Louis.

Secrétaire de Séance : Mme HOUGUAY Delphine.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

2026-02 : AVENANT SDE : REFORME DES ANCIENS STATUTS :

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal que, lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'avenant proposé par le SDE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents s'y rapportant.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 3/2/2026

Le Maire,
M. ROBERT Marcel.

MAIRIE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

La Secrétaire de Séance,
Mme HOUGUAY Delphine.